



SÉANCE
SPÉCIALE
8 JANV. 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL
DE VILLE, LE LUNDI 8 JANVIER 2024, À 20 H**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Mesdames et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne, Sylvain Hainault et Nathalie Simard.

Monsieur François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent à cette assemblée.

Les membres du conseil municipal étant tous présents, ceux-ci renoncent à leur avis de convocation.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Aucune personne n'assiste à cette séance.

01/01/24

Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

02/01/24

Abolition de poste – direction de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU QUE le conseil municipal travaille activement, depuis quelques temps, à la mise à jour des ententes de travail;

ATTENDU le contexte économique actuel, et particulier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a dû faire des choix déchirants dans le cadre de ses prévisions budgétaires 2024;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à une modification de l'organigramme des employés municipaux en abolissant le poste de directrice de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier est habilité à prendre cette tâche;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier est mandaté par le conseil municipal pour établir les modalités de départ de la personne concernée;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE procéder à l'abolition du poste de direction en urbanisme et en environnement;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à préparer une entente de départ, quittance et transaction, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, en fonction des directives du conseil;

QUE M. François Giasson soit responsable du Service de l'urbanisme en plus de ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier, et ce, sans rémunération supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité

03/01/24

Clôture de la séance spéciale

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE clore cette séance spéciale à 20 h 22.

Adoptée à l'unanimité

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson